

Commission *Système financier et financement de l'économie* du 17 novembre 2022

Présidente : Anne-Laure Delatte

Synthèse

La séance débute par deux points d'information.

Le premier porte sur la **révision de la nomenclature d'activités française (NAF)**. Dans la continuité des interventions faites au cours des réunions précédentes de différentes commissions, l'Insee annonce la constitution d'un **groupe de travail sous l'égide du Cnis** afin d'associer experts et organisations professionnelles à la définition de la nouvelle structure de la NAF qui doit entrer en application le 1^{er} janvier 2025. Il s'agit d'étudier la pertinence de la classification actuelle au sein du nouveau cadre imposé de la Nace (nomenclature d'activités de la communauté européenne) et au regard des évolutions sectorielles. Des sous-groupes constitués par ensemble cohérent de secteurs d'activité et ouverts à une large concertation (aidés en cela par une consultation publique *via* le site Internet du Cnis entre début novembre et mi-décembre 2022) analyseront les propositions et rendront compte de leurs travaux dans un rapport présentant le projet de NAF Rév.2.1 complète soumis à l'avis du Bureau du Cnis en octobre 2023.

Le second point concerne la démarche envisagée pour élaborer le **prochain programme de moyen terme du Cnis (2024-2028)**. Tous les cinq ans, le Cnis redéfinit le cadre de travail de ses actions afin de s'adapter à la demande sociale et aux enjeux économiques et de favoriser une approche transversale. Le résultat est le programme de moyen terme. La commission est l'occasion de lancer le processus qui aboutira à la proposition d'avis généraux et par commission pour les années 2024-2028 devant l'Assemblée plénière de janvier 2024. Sur la base du bilan de l'actuel moyen terme, un ensemble de consultations menées au 1^{er} semestre 2023 pour recueillir les besoins permettra de fixer les orientations à décliner en avis.

La présentation suivante traite d'un problème directement lié à l'actualité économique internationale, le contexte de **flambée des prix de l'énergie depuis plus d'un an**, que le gouvernement a décidé d'amortir par la mise en place d'un « bouclier tarifaire ». **Grâce au tableau entrées-sorties (TES) des comptes nationaux, l'Insee a pu estimer l'impact de ce bouclier tarifaire sur l'inflation.** Depuis le milieu de l'année 2021, l'énergie s'est considérablement renchéri. Entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, cette flambée des prix a exercé un double effet sur l'inflation, l'un direct, l'autre transitant par le système productif. Les TES ont permis de simuler un choc de prix sectoriel à un niveau de détail suffisamment fin pour distinguer le pétrole, l'électricité et le gaz. De plus, comme ils intègrent à la fois les consommations intermédiaires et la consommation finale, il a été possible de séparer les effets entreprises des effets ménages. Au final, entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, la hausse des prix de l'énergie a contribué à 3,1 points d'inflation sur un total de 5,3 %. Les deux tiers de cet effet reflètent le renchérissement de l'énergie consommée par les ménages eux-mêmes pour se déplacer et se chauffer. Le tiers restant provient des répercussions, dans les prix des autres produits, des hausses de coût de l'énergie pour les entreprises. Les mesures de bouclier tarifaire ont abaissé ces effets de moitié ; en l'absence de bouclier, l'inflation entre les deuxièmes trimestres de 2021 et 2022 aurait été 3,1 points plus élevée. Parce que la part des dépenses de transport et de logement est un peu plus élevée dans leur panier de consommation, les ménages avec les revenus les plus bas subissent plus fortement la hausse des prix de l'énergie, même si les mesures de bouclier atténuent particulièrement l'inflation qui les touche.

Le sujet central de la réunion porte sur **les dispositifs de la stratégie nationale d'éducation financière** en France. Deux exposés sont présentés par **la Banque de France**.

Dans le premier, la Banque de France présente sa **stratégie « Éducfi »** ainsi que les principaux résultats de **l'enquête de l'OCDE sur la culture financière des Français et les connaissances et besoins des entrepreneurs** menée en 2021. Cinq enjeux sont au centre de cette stratégie : développer une éducation budgétaire et financière pour les jeunes ; développer les compétences à mobiliser dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière par les intervenants sociaux ; soutenir les compétences budgétaires et financières tout au long de la vie ; donner à tous les publics les clés de compréhension des débats économiques ;

accompagner les entrepreneurs dans leurs compétences économiques et financières. Cette stratégie se fonde sur un partenariat avec de nombreux acteurs économiques et sociaux, publics, privés et associatifs sans aucune connotation commerciale.

Le premier volet de l'enquête OCDE traite de la culture financière des Français. Il ressort que leurs connaissances théoriques sont proches de la moyenne OCDE, avec une maîtrise insuffisante des effets de l'inflation et du mécanisme des taux d'intérêt (rapport entre rendement et risques, diversification et risques pour les produits d'épargne et les crédits). Le résultat en matière d'attitudes financières (connaissance des dépenses mensuelles, rapport à l'argent) est également proche de la moyenne européenne – à noter qu'un quart des personnes interrogées déclarent vivre au jour le jour – ainsi que pour le comportement financier : si une grande majorité a un comportement réfléchi dans la gestion des dépenses, quatre personnes sur dix déclarent solliciter des emprunts supplémentaires face à des difficultés – à noter qu'un Français interrogé sur trois ne peut pas épargner. Tous les résultats sont nuancés en fonction des tranches d'âge des personnes. Des attentes restent fortes : avoir davantage d'informations, faire de l'éducation financière à l'école. Le public jeune est d'ailleurs une priorité de la stratégie, avec des dispositifs ludo-pédagogiques et des interventions dans les établissements scolaires. Pour le grand public, le site *mesquestionsdargent* propose un ensemble de rubriques qui répondent aux questions du quotidien.

Le second volet de l'enquête concerne les connaissances financières et les besoins des entrepreneurs (TPE et PME). Lorsqu'on rassemble les résultats en matière de connaissances financières, d'attitudes financières et de comportement financier, les entrepreneurs français ont un score global satisfaisant. Le niveau de connaissance est correct, leur comportement est financièrement bien avisé, même s'ils sont un peu trop « court-termistes ». Un tiers déclare ne faire appel à aucune aide et un quart a sollicité un prêt depuis le début de la crise sanitaire. La priorité de la stratégie est d'accompagner les entrepreneurs les plus isolés et les moins éclairés (supports pédagogiques, portail *mesquestionsdentrepeneur*).

Dans le second exposé, un focus est précisément mis sur **la politique d'accompagnement des dirigeants des TPE-PME**. Lancé en 2016 pour les TPE, accessible aux PME depuis 2019, le dispositif des correspondants TPE-PME a été ouvert aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) et aux grands entreprises en 2020. Les objectifs sont d'accueillir, d'écouter, de comprendre et d'orienter les entrepreneurs souhaitant une assistance dans le domaine financier. Ainsi, au cours de l'année 2022, ces correspondants ont reçu 7 316 demandes. Les besoins ont concerné pour plus de la moitié la gestion et le développement de l'entreprise. Dans la thématique « difficultés financières », le Covid-19 a regroupé une demande sur trois (questions sur le rééchelonnement des crédits bancaires, sur le PGE) notamment). Ce sont surtout les très petites entreprises (chiffre d'affaires inférieur à 200 000 €, de 0 à trois salariés) qui se sont adressées au dispositif, avec une forte représentation des secteurs du commerce et de la construction. Cette politique d'accompagnement consacre par ailleurs des moyens spécifiques à destination des start-up, au diagnostic financier de l'entreprise ainsi qu'à la médiation du crédit réunissant tous les acteurs financiers autour de la table.

Dans les échanges qui suivent ces présentations, tous les participants s'accordent sur l'importance de l'éducation financière dans la formation du citoyen. La Banque de France agit sur le terrain avec de nombreux partenaires et a développé un label « éducfi » depuis 2016. Elle veille à ce qu'il n'y ait aucune confusion avec ce qui pourrait relever d'une offre commerciale. Suite à une demande d'accès aux données recueillies par cette stratégie, la Banque de France propose de réfléchir à des actions pour faciliter leur mise à disposition.

Aucun avis n'est adopté en séance.